

N° 37002

Le 1^{er} décembre 2016

December 1, 2016

Coram : Les juges Abella, Karakatsanis et Brown

Coram: Abella, Karakatsanis and Brown JJ.

ENTRE :

Centrale des syndicats du Québec,
Fédération des intervenantes en petite
enfance du Québec (FIPEQ-CSQ),
Syndicat des intervenantes en petite
enfance de Montréal (SIPEM-CSQ),
Syndicat des intervenantes en petite
enfance de Québec (SIPEQ-CSQ), Syndicat
des intervenantes en petite enfance de
l'Estrie (SIPEE-CSQ), Francine Joly,
Nathalie Fillion, Louise Fréchette,
Fédération du personnel de soutien de
l'enseignement supérieur (FPSES) (CSQ),
Syndicat des interprètes professionnels du
Sivert (CSQ), Chantal Bousquet et Yannick
François

Demandeurs

- et -

BETWEEN:

Centrale des syndicats du Québec, Fédération
des intervenantes en petite enfance du Québec
(FIPEQ-CSQ), Syndicat des intervenantes en
petite enfance de Montréal (SIPEM-CSQ),
Syndicat des intervenantes en petite enfance
de Québec (SIPEQ-CSQ), Syndicat des
intervenantes en petite enfance de l'Estrie
(SIPEE-CSQ), Francine Joly, Nathalie
Fillion, Louise Fréchette, Fédération du
personnel de soutien de l'enseignement
supérieur (FPSES) (CSQ), Syndicat des
interprètes professionnels du Sivert (CSQ),
Chantal Bousquet and Yannick François

Applicants

- and -

N° 37002

Procureure générale du Québec

Intimée

ET ENTRE :

Confédération des syndicats nationaux
(CSN), Fédération de la santé et des
services sociaux, Syndicat des travailleuses
et travailleurs des CPE de la Montérégie,
Syndicat des travailleuses des CPE de
Montréal et de Laval, France Laniel,
Ginette Lavoie et Danielle Paré

Demandeurs

- et -

Procureure générale du Québec

Intimée

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-024742-140,
2016 QCCA 424, daté du 8 mars 2016, est
accueillie avec dépens selon l'issue de la
cause.

Attorney General of Quebec

Respondent

AND BETWEEN:

Confederation of National Trade Unions
(CNTU), Fédération de la santé et des
services sociaux, Syndicat des travailleuses
et travailleurs des CPE de la Montérégie,
Syndicat des travailleuses des CPE de
Montréal et de Laval, France Laniel, Ginette
Lavoie and Danielle Paré

Applicants

- and -

Attorney General of Quebec

Respondent

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-024742-140,
2016 QCCA 424, dated March 8, 2016, is
granted with costs in the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.